Le Département soutient les artisans et commerçants de la Vienne

mardi 21 juillet 2020, par lpe

Pour apporter une réponse de proximité face aux répercussions sociales et économiques de la crise sanitaire, le Conseil départemental de la Vienne a mis en place des aides immédiates aux personnes en difficultés (bons alimentaires en partenariat avec les communes, subventions aux associations à caractère humanitaire, avances financières pour les entreprises ayant des marchés avec le Département…). Aujourd'hui, c'est pour répondre à une demande de micro-entrepreneurs et de travailleurs non salariés qui n'ont pas réussi à obtenir d'aides que le Conseil départemental se mobilise.

C'est dans le cadre de ses missions de soutien à des situations de fragilité que le Département a décidé de créer une prestation d'aide sociale volontariste, dédiée à ce public spécifique.

500 euros pour les chefs d'entreprise non salariés dont l'activité a fait l'objet d'une fermeture administrative

Plusieurs dispositifs d'aides ont été créés, mais certains travailleurs indépendants, dont l'activité a été fortement impactée par la période de confinement, se retrouvent aujourd'hui dans une situation difficile, sans revenu ou avec une baisse conséquente de ceux-ci.
En attendant que l'activité économique reprenne de façon satisfaisante, ce « coup de pouce » du Département pourra leur donner un peu d'oxygène.

La demande devra être effectuée **au plus tard le 31 août 2020**
sur le site du Département de la Vienne : www.lavienne86.fr